



SPECIAL ECOLE DE TENNIS	<p>▶ Période de fonctionnement de l'École de Tennis : 1 octobre au 30 juin, sauf pendant les vacances scolaires.</p> <p>▶ Absence de votre enfant merci d'avertir le moniteur en lui laissant un message Yvan LUTTENAUER 06.88.06.18.87 Clément APETI 06.84.20.04.73</p> <p>▶ Absence du moniteur En cas d'absence prévue du moniteur, le maximum sera fait pour qu'il soit remplacé. Si néanmoins, cela était impossible, vous serez bien sûr informés de l'annulation du cours. Les cours annulés seront, dans toute la mesure du possible, rattrapés durant les vacances scolaires. Une absence imprévue n'est jamais à exclure (maladie ou autre problème personnel). Pour éviter que votre enfant ne se retrouve alors dans la rue, nous vous demandons de bien vouloir, si vous le déposez devant la salle, de vous assurer que le moniteur est bien présent.</p>
POUR TOUS	<p>▶ Période de cotisation Votre cotisation annuelle couvre la saison sportive qui va du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.</p> <p>▶ Communications La communication avec les membres se fait essentiellement par courrier électronique. Si vous ne recevez jamais de mail de notre part, c'est que nous ne connaissons pas votre adresse. Merci alors de bien vouloir nous la communiquer. Adresse électronique du club : tcthann@free.fr Nous vous invitons également à vous abonner à notre Newsletter, sur www.tcthann.com puis rubrique « S'abonner » dans le bandeau horizontal.. Retrouvez-nous aussi sur Facebook sur le compte du TC Thann.</p> <p>▶ Accès aux installations et réservations Tous les membres du Tennis Club de Thann, y compris les élèves de l'école de tennis, ont la possibilité d'utiliser à volonté les terrains et installations du club. Les réservations se font via http://ballejaune.com/club/tcthann au nom de 2 membres du club. Vous avez la possibilité d'inviter une personne extérieure au club (parent, ami..), cela vous sera facturé 6€/heure à partir de la 3^e invitation (chaque membre a droit annuellement à 2 invitations gratuites).</p> <p>▶ Accès aux courts couverts L'utilisation des courts couverts (salles du Steinby et du Floridor) nécessite un badge d'ouverture des portes. Il est valable le temps de la saison sportive (1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante). Si vous n'en possédez pas, il vous sera délivré contre dépôt d'une caution de 15€. Les anciens membres, déjà en possession de ce badge, devront le faire actualiser à chaque renouvellement de leur adhésion. L'actualisation des badges se fera dès réception du paiement de la cotisation. Dans les salles, le port de chaussures propres et non marquées est obligatoire. Il est notamment interdit d'y jouer avec des chaussures chargées de terre battue.</p> <p>▶ Licence-assurance Votre attestation de licence vous sera envoyé directement par mail par la FFT. Cette licence (coût inclus dans votre cotisation) vous fait bénéficier d'une assurance responsabilité civile et accidents corporels (détails sur www.tcthann.com). La licence permet également de participer aux compétitions officielles organisées par la FFT ou par les clubs</p> <p>▶ Certificat médical ATTENTION : Le certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis est désormais obligatoire que ce soit en en loisir ou en compétition. Cette attestation doit être fournie au club lors des inscriptions et régulièrement renouvelée. Pour les compétiteurs, en championnat interclubs ou tournoi, cela ne change rien, ce certificat médical devant simplement présenter en outre la mention de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition.</p> <p>▶ Règlement intérieur Nous vous invitons vivement à consulter notre règlement intérieur. Il est affiché au club house, et accessible sur www.tcthann.com.</p>